

et M. Blanche ont parlé tour à tour; aujourd'hui ce doit être le tour de M. Jules Favre.

Le dîner des Talents qui a eu lieu après la séance d'hier a été assez froid. L'impératrice quoiqu'à peu près rétablie de son indisposition (les oreillons), était absente. Cependant elle était sortie en voiture dans la journée; mais elle a craint les fatigues d'une réception; peut-être aussi, comme elle est femme, craignait-elle de laisser voir son col un peu enflé. Il n'y avait aucune femme à table: c'était un dîner de députés. L'Empereur avait à sa gauche M. Jérôme David, à sa droite M. A. Leroux, vice-président. A côté de ce dernier, c'est-à-dire à une place d'honneur, on a beaucoup remarqué M. Frémy. Avait-il été placé là par ordre supérieur; y était-il venu de sa propre volonté et avec le concours bienveillant de M. A. Leroux, son ami personnel et dont la bonté est connue de tous? On a beaucoup discuté à ce sujet sans qu'il ait été possible d'éclaircir ce détail. Quoi qu'il en soit, le gouverneur du Crédit Foncier a été peu entouré après le dîner et à peine quelques députés lui ont adressé la parole.

L'Empereur s'est entretenu avec plusieurs députés des intérêts de leurs circonscriptions, mais contrairement à ce qui a lieu d'ordinaire après les dîners offerts aux législateurs, l'Empereur a évité d'aborder les questions politiques à l'ordre du jour.

Un écho du Corps législatif à noter en passant: On demandait à un honorable son appréciation sur les détails révélés par les débats de l'affaire de Paris: « Ça fait frémir! » dit le malicieux personnage que je n'ai pas besoin de vous nommer. Mais celui-là est authentique et est bien de lui.

Un certain nombre d'électeurs de la 7^e circonscription de Paris, qui avait nommé M. Darimon, ont offert la candidature à M. Dubois-Caplain qui s'est trouvé à la tête des usagers qui ont entrepris, il y a deux ans, une longue campagne contre l'administration de M. Haussmann.

Comme fait grave de l'extérieur, je ne vois à vous signaler que des rumeurs assez vagues concernant les rapports entre la France et l'Italie: le rappel prochain de M. Nigra et les tentatives faites par la Prusse pour rattacher l'Italie à sa politique.

L'Empereur assistait hier à la première représentation de Faust à l'Opéra. Le duc de Nassau, l'ex-reine d'Espagne avec son mari étaient dans les loges de la scène à l'abri des regards des curieux.

Il n'y a plus d'Anglais! l'appartement que Rossini occupait à l'angle de la chaussée d'Antin est à louer depuis la mort du maître. Peut-être Mme veuve Rossini voudrait-elle céder son bail avec bénéfice: que ne s'entend-elle avec M. Strakosch!

CH. GAHOT.

Bourse de Paris du 5 mars.

L'adoption de l'article ter du traité de la ville avec le Foncier avait produit une impression favorable: aussi ouvrons-nous en reprise sur toutes les valeurs intéressées dans la question. Le Foncier atteint un instant 1510 fr., mais la Bourse avait compté sans l'opinion publique qui est très-défavorablement émue par les débats de la Chambre. Le vrai public, celui qui a argent et titres, s'est montré moins satisfait du dénouement, et en exprimant sa fâcheuse opinion par des ordres de vente venus de tous les coins de Paris et de la province, a arrêté ce mouvement de reprise si peu fondé et précipité le cours bien plus bas qu'hier, à ce soir, que le 3 (40 touche 71 et l'Italien 56-50). Un instant même nous avons crint une panique; mais il n'en a rien été, et après la Bourse les cours de clôture étaient assez bien tenus. Devant les impressions

veux blonds prendre des teintes argentées; disparaître les derniers vestiges de sa beauté flétrie avant le temps: elle savait bien qu'elle en était la cause. Mais à quoi lui servait de s'y appesantir? Peut-être une autre mère se serait-elle crue obligée à consoler la pauvre délaissée; à essayer d'apaiser sa souffrance, en la berçant par de douces paroles; mais la marquise n'était pas de ce caractère. Jamais elle n'eût pu se résoudre à parler du passé, et Gabrielle lui en savait gré. A toutes deux se plaindre eût semblé lâche.

Le temps passa, et il fit son œuvre. Le cœur de Gabrielle n'avait pas oublié, mais il avait repris son calme. Les tourmentes orageuses ne l'agitaient plus. Les regrets amers, les légitimes rancunes avaient fait place à une douce sérénité. Et celui qui si insoucieusement, avait troublé ce cœur aimant, était-il heureux, au moins?

(La suite au prochain numéro.)

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX.

Bulletin de la Séance du 28 Février 1869.
Sommes versées par 137 déposants, dont 24 nouveaux, fr. 18,809-00
60 demandes de remboursements, fr. 17,346-91
Les opérations du mois de Mars sont suivies par MM. L. Eckman et J. Toulemond, directeurs.

qui dominent notre marché, l'influence des cotes de l'étranger et de la province s'efface.

CELLIER.

Conseil municipal de Roubaix.

Ouverture de la session de février.

(Suite. — Voir le Journal de Roubaix du 5 mars.)

Présidence de M. C. Descat, maire.

PRÉSENTATION DU BUDGET DU BUREAU DE BIENFAISANCE.

M. LE MAIRE reprend la parole comme suit:

Messieurs, Nous venons vous présenter le budget du bureau de bienfaisance pour l'exercice 1868. Nous serons remarquer que, cette fois encore, la subvention de la ville y est portée à un chiffre supérieur à celui qui est inscrit dans notre budget. Lors de la formation de celui-ci, le Conseil municipal a voté un subside de 80,000 francs pour le bureau de bienfaisance qui compte, dans ses recettes présumées, ce subside pour 100,000 francs. On conçoit bien que ce soit là des chiffres tout à fait incertains et qu'il est impossible de savoir dès à présent quelle somme le bureau de bienfaisance devra dépenser en 1868. Nous vous proposerons donc de maintenir le crédit dont il est question à 80,000 francs, sauf à l'augmenter plus tard si des besoins plus grands venaient à se faire sentir.

Les conclusions du rapport qui précède sont adoptées et le budget du bureau de bienfaisance est voté par le Conseil, mais avec le subside porté au budget de la ville.

PRÉSENTATION DES COMPTES DU CANAL POUR 1868.

M. LE MAIRE continue:

Messieurs,

Nous vous présentons les comptes du canal qui se décomposent comme suit:

RECETTES:	
Produit du droit de navigation, versant de l'Escaut.....	10,562 14
Produit du droit de navigation, versant de la Deule.....	23,139 03
Ensemble.....	39,751 47
A quoi il faut ajouter:	
Produit des concessions d'eau.....	41,360 31
Produit des affermage.....	3,299 66
Total des recettes.....	84,411 44

DÉPENSES:

Les dépenses relatives à l'exploitation, comprenant les frais d'entretien ordinaire et extraordinaire, les appointements d'employés, contributions, etc., et la moitié du produit des prises d'eau à la compagnie du canal de l'Escaut, s'élevaient à..... 29,277 81

E. cédant de recette. 25,133 63

Mais, outre les dépenses d'exploitation, la caisse municipale doit encore payer:

1^o A la compagnie de l'Espérance pour l'alimentation du canal..... 6,030

2^o Aux anciens concessionnaires, suivant le prix d'achat 25,000

Total..... 31,030

De sorte que l'excédent de recettes..... 25,133 63

Se change en un excédent de dépenses..... 5,866 37

Ce déficit provient de deux causes: le ralentissement progressif de la navigation sur le versant de l'Escaut et le partage du produit des prises d'eau avec la compagnie de l'Espérance auquel il eût fallu consentir pour éviter les suites du procès que la ville avait perdu.

Ce compte étant appuyé de toutes les pièces justificatives parialement en règle, je vous propose, messieurs, de l'approuver.

Le Conseil approuve les comptes du canal pour l'exercice 1868.

FRAIS DE DIVERS PROCÈS RELATIFS AUX ÉMUTÉS.

M. LE MAIRE parle des frais de divers procès relatifs aux émutes:

Messieurs,

Les émutes qui ont eu lieu à Roubaix le 16 mars 1867, ont causé des dégâts dans plusieurs établissements industriels dont les propriétaires ont intenté des actions à la ville en réparation des dommages éprouvés par eux. Le Tribunal civil de Lille, ayant admis leurs prétentions, nous avons appelé des jugements de première instance à la Cour impériale de Douai où, malgré les efforts de notre éloquent défenseur, M. Talon, nous avons également succombé et avons été, par conséquent, condamnés à payer tous les frais.

D'après les notes qui nous ont été remises, nous devons à M^e Dussalion, notre avoué:

Affaire François Rouscel	150 11
— R. Desrousseaux	171 11
— L. Scrépel et fils	103 31
— Dillies itères	166 89
— Ch. Scamps	167 86
	825 28

A M. Villette:

Affaire F. Rouscel	303 96
— R. Desrousseaux	330 69
— L. Scrépel et fils	299 81
	934 46

A M. Genuvoise:

Affaire Dillies	296 31
A. M. Poncelet:	
Affaire Ph. Scamps	323 81
	620 12

Total.... 2,379 86

Cette dépense devant être l'objet d'un article spécial au budget, nous vous proposons d'ouvrir, sur l'exercice 1869, un crédit de 2,379 86.

Après cette lecture, plusieurs membres déclarent n'avoir jamais entendu parler du décret qui imposerait la ville d'une contribution spéciale pour les indemnités de l'émute.

M. LE MAIRE lui-même ne peut donner les renseignements qui lui sont demandés; et, sur sa proposition, le Conseil décide que cette question sera de nouveau examinée dans la prochaine séance.

(La suite au prochain numéro.)

CHRONIQUE LOCALE.

Nous recevons communication du rapport de la commission du nivellement de la place, présenté au Conseil municipal le 19 février dernier:

A Messieurs les Membres de l'Administration municipale,

A Messieurs les Conseillers municipaux:

Messieurs,

Votre Commission du nivellement de la place, composée des Commissions réunies des Travaux Publics et des Finances, vient vous rendre compte des études qu'elle a faites et de celles qu'elle a fait faire sur cette importante question et de la décision qu'elle a prise dans sa séance de vendredi 5 courant.

Il s'est produit d'abord une division très-prononcée au sein de la Commission sur la base du projet.

La minorité optait pour le plan incliné, et la majorité pour le plan horizontal.

Plusieurs séances avaient été consacrées à éclairer la Commission à cet égard, lorsqu'une proposition d'abaissement du sol dans la partie supérieure de la place, c'est-à-dire le parcours de la Grande rue à la rue Saint-Georges, est venue rallier la presque unanimité des suffrages à la pensée du plan horizontal à la condition de cet abaissement, dont nous aurons à vous parler tout à l'heure.

Nous avons actuellement à vous rendre compte des premières études qui comprennent deux séries.

L'une, pour le plan incliné, a été faite uniquement par les soins et sous la surveillance de l'Administration municipale et elle vous est représentée par le dépôt des crous qui indique, à peu près, la pente qu'aurait eue notre place, si on avait admis ce projet.

Et l'autre série d'études se rapporte au plan horizontal. Disons de suite que ce plan horizontal ne présente aucune difficulté d'exécution dans son ensemble et que l'on n'a qu'à choisir parmi les différents moyens praticables.

Celui qui, le premier, avait fixé l'attention de la majorité de la Commission, consistait à abaisser de 20 à 50 centimètres environ, la partie supérieure de la place, c'est-à-dire le bombardement qui existe vis-à-vis la porte de la sacristie de l'église Saint-Martin et aux alentours, et ramenant le niveau de cette partie à celle qui doit former l'entrée de la rue du Château, rejeter sur cette dernière rue, la pente totale qui résulte de l'inclinaison naturelle du terrain. Or, cette pente n'excédait pas 1 mètre 50 centimètres, il en résulte que la partie du château qui devrait la recevoir, soit depuis la sortie de la place jusqu'à la porte du magasin de M. Tiberghien-Duriez, ayant un parcours de 102 mètres, prenait une pente qui ne pouvait excéder 0,015m par mètre (soit un centimètre et demi) pente assurément très-douce, puisque celle de la route départementale N^o 14, sur la place, depuis la rue Neuve, jusqu'à la rue de l'Abreuvoir en a 0,024 m. On arriverait, par ce moyen, à un niveau parfait de la place dans toute sa partie haute, depuis le rang des nouvelles maisons de M. Catteau-Duvivier et autres, jusqu'à l'entrée de l'Hôtel des Pompiers, sans aucune difficulté ni dépense.

Les lignes tracées en rouge sur le bas des façades des maisons rue du Château et de la place indiquent, Messieurs, les études qui furent faites sur ce point. Mais il est à remarquer toutefois que l'abaissement proposé de 20 à 30 centimètres n'ayant pas été déduit de la pente réelle, existante, ce serait autant à abaisser de ces lignes rouges dont le niveau élevé a tant effrayé les habitants de la rue du Château.

Quant à la partie basse de la place, celle qui fait face à l'Hôtel-de-Ville actuel, on avait compris ce raccordement à la partie haute par une élévation du pavé vis-à-vis le dit Hôtel-de-Ville, en surprimant 3 ou 4 marches et en soutenant le terrain et les marches maintenues par une rampe en pierres de taille, dont vous voyez encore aujourd'hui le simulacre en bois.

Toute difficulté eût été aplaniée s'il eût été possible de relever le niveau de la chaussée de la rue Neuve, mais les membres de notre Commission ont été unanimes pour rejeter cette pensée, dont l'exécution, en dehors des désagréments qu'elle aurait occasionnés aux propriétaires riverains, aurait entraîné la Ville dans de grands frais d'exhaussement et d'indemnités, sans compter que l'entrée de l'Hôtel-de-Ville en aurait été singulièrement compromise.

Nous ne sommes appliqués, Messieurs, à vous présenter un projet en même temps, économique et net. Un terrain bien débarrassé et dont le plan horizonta

permettra, dans un temps plus ou moins éloigné, d'adopter tel genre de constructions qu'il conviendra; mais surtout que le rang nouveau de la place, celui qui fait face à l'église, ne soit en rien inférieur de niveau, afin que les constructions à y élever n'aient pas à perdre de leur caractère d'avantageux avant même qu'elles soient même commencées.

Tout cela posé, reste à dire par quel moyen M. Moreau, architecte de la Ville, propose d'exécuter le plan horizontal de la place, en maintenant son unité d'ensemble, et en raccordant la partie la plus élevée à la partie la plus basse; ce serait d'abaisser le pavé dans toute la partie élevée, depuis une entrée de 35 mètres dans la Grande-Rue jusqu'à une entrée à peu près égale dans la rue Saint-Georges.

La côte la plus considérable de cet abaissement serait de 66 centimètres sur le point culminant de la place, soit vis-à-vis la porte de la sacristie de Saint-Martin, venant à rien aux deux extrémités cet abaissement donnerait du reste les côtes suivantes:

Sortie de la Grande-Rue au droit de la sacristie de St-Martin	40 centimètres.
à la sortie de la rue du Contour, côté de l'Hôtel du Commerce	66 »
à la sortie de la rue du Vieil-Abreuvoir	40 »
à l'entrée de la rue Saint-Georges	23 »
Ces mouvements de terrain donneraient aux rues précitées les pentes qui suivent:	
Rue du contour, côté de M. Sebert, c'est-à-dire depuis la place jusqu'à l'angle du nord-est de l'église, un peu en-dessous de M. Sebert	34 millimètres
Et de cet angle à la rue du Curé	457 »
Pente modifiée de l'autre rue du Contour, côté de l'Hôtel du Commerce nord est.	30 »

L'abaissement est pris de 66 centimètres au point culminant, parce qu'il concorde avec le niveau du palier de l'Hôtel-de-Ville, et qu'ainsi la condition du niveau parfait serait obtenue. Mais comme la pente totale, depuis la sacristie jusqu'à la rue Neuve est de 2 mètres 18 centimètres et qu'elle est beaucoup trop considérable pour être descendue de l'Hôtel-de-Ville à la rue Neuve, sans escalier, que, conséquemment, l'accès de l'Hôtel-de-Ville et retour à la rue Neuve deviendrait impossible aux voitures, M. Moreau propose de faire circuler les voitures depuis l'Hôtel-de-Ville jusqu'à la rue Neuve, en les faisant tourner par le moyen d'une rampe prise à l'alignement du mur de la façade de l'Hôtel-de-Ville côté de la rue Neuve, et avançant vers la place jusqu'à une longueur de 18 mètres, y compris l'escalier pour les piétons, qui serait placé contre la façade de devant du bâtiment.

Cette rampe est figurée au plan ci-joint dressé par M. Moreau, et sa longueur serait de 15 mètres, non compris l'escalier, et la pente de la ligne à suivre pour les voitures qui auraient à se rendre de l'Hôtel-de-Ville à la rue Neuve serait de 0,300 millimètres.

C'est à ce dernier moyen, Messieurs, que notre Commission s'est ralliée à la presque unanimité.

M. l'architecte a été, en même temps, chargé par la Commission de dresser le devis approximatif des dépenses que devra occasionner l'exécution de ce projet, et nous en présentons ci-joint le tableau détaillé dont le total s'élève à quarante-mille francs, qui est celle disponible pour le nivellement de la place et les travaux de première nécessité qui y sont relatifs.

Le plan de ce projet adopté par la majorité de la Commission vous est soumis en même temps que le présent rapport. Nous devons ajouter, qu'à l'une de nos dernières séances, nous avons accepté la proposition de notre honorable collègue M. Dewarlez, de la possibilité d'arrêter la pente de la rue du Château, vis-à-vis la deuxième porte du Conditionnement, au lieu de la continuer en pente plus douce jusqu'à la porte du magasin de M. Tiberghien-Duriez.

Roubaix, le 17 février 1869.

(Signé) L. ECKMAN, LÉTOGARD-DUVILLIER, H. TERNYNCK, L. VOREUX, P. CATTEAU, E. FRAZEE.

En regard du rapport qui précède, nous croyons devoir mettre sous les yeux du lecteur un exposé de motifs présenté par la minorité de la commission:

Messieurs,

Vous venez d'entendre le rapport de la majorité de la commission sur le projet de nivellement de notre nouvelle Grande-Place; permettez à la minorité de cette même commission de vous dire sur quel point elle partage l'avis de ses honorables collègues, sur quels points et pourquoi elle repousse l'opinion qu'ils viennent d'émettre.

Nous sommes entièrement de l'avis de ces Messieurs pour la suppression du point culminant de la route près la sacristie.

Effectivement, cette espèce de petit monticule produit le plus mauvais effet en débouchant de la Grande-Rue; nous croyons que l'aspect général de la Place gagnerait beaucoup par l'établissement proposé d'une jonction entre la rue Saint-Georges et la Grande Rue, sur le niveau du palier actuel de la Mairie, et nous ne trouvons pas d'inconvénients sérieux dans

les raccords de pavage qui s'en suivraient nécessairement vers la rue du Vieil-Abreuvoir et dans les deux dénivellements au pourtour de l'église Saint-Martin: les calculs et les renseignements donnés sur ce point par l'architecte de la ville, M. Moreau, lèvent d'ailleurs tous les doutes à cet égard.

Mais nous ne pouvons admettre l'application absolue du prétendu principe en vertu duquel on reporterait ce niveau sur toute la surface de la place. Nous craignons que la somme des inconvénients ne soit plus élevée que les minimes avantages qui en résulteraient.

En effet, l'exhaussement du sol de la Place, s'arasant avec le palier du perron de la Mairie, nécessiterait, à sa jonction vers la rue Neuve, la construction d'un mur d'éperon ou soutènement des terres de 18 mètres de longueur ou moins, pour se raccorder avec la pente de ladite rue dont le maintien est malheureusement obligatoire. Eh bien! messieurs, cela sera hideux: jugez en par l'échantillon de longueur qu'on a établi provisoirement pour l'instruction du public.

En outre, cela gênera beaucoup pour la circulation des voitures arrivant à la Mairie.

Ce remblai de un mètre à l'entrée des Pompiers vous forcera à de coûteux travaux pour exhausser le pavage dans la cour de l'Hôtel, sans préjudice aux réappropriations intérieures des bâtiments dont le sol au rez-de-chaussée devra aussi être changé. Ainsi, gêne et dépenses considérables: voilà ce que nous rapporte le projet. Quelle est la compensation offerte?

« La partie centrale de 70 mètres environ d'étendue entre les rues des Pompiers et du Château, réservée pour un édifice monumental serait sur un niveau parfait vers la Grande-Place. »

Certes nous ne demandons pas qu'on y fasse un édifice boiteux; mais on conviendra sans doute que les conditions de nivellement sont suffisamment observées, lorsque les deux extrémités d'une façade reposent sur un même niveau; puis cet édifice monumental, n'est-il pas vrai que, d'après l'état de nos finances et les nécessités du service public qui surgissent chaque année, nous devons l'attendre encore bien longtemps?

Pourquoi donc sacrifier immédiatement ce que nous avons pour préparer le sol à ce que nous aurons un jour?

Pourquoi couper les pieds de notre Mairie actuelle?

Sans doute afin de pouvoir plus tôt en demander la suppression.

En effet, cet édifice n'a guère coûté que 150 mille francs! Et cela est modeste pour Roubaix. Mais ne pouvons-nous être deux fois logés que dans un Hôtel de deux millions?

Enfin, pourquoi ne pas diriger, dès à présent, nos faibles dépenses possibles en terrassements et pavage de manière à conserver tous les bâtiments que nous possédons, tout en permettant à l'avenir de légères modifications qui s'exécuteraient en même temps que nos constructions monumentales? Et si, pour atteindre ce but, il faut se relâcher un peu du principe absolu dont on vous a tant parlé, hésitez-vous, Messieurs? Nous ne le pensons pas, et c'est avec la plus grande confiance que nous, allions vous soumettre notre projet.

Ainsi que nous l'avons dit au débat, nous établirions la chaussée entre la Grande-Rue et la rue Saint-Georges au niveau du palier de la Mairie; de cette chaussée, nous nous dirigerions aux vingt centimètres de pente sur le centre de la future façade monumentale, et là, de droite et de gauche, nous ménagerions, le long de cette façade, une pente de vingt autres centimètres jusqu'aux rues des Pompiers et du Château dont les entrées seraient ainsi à quarante centimètres en contrebas de la chaussée précitée; après quoi, nous raccorderions toute la partie Ouest de la Place avec l'entrée de la rue Neuve, tandis que nous tiendrions tout le côté Est sur le record des quarante centimètres en contrebas déjà trouvés à l'entrée de la rue du Château, et quarante-cinq centimètres contre les maisons Cateau-Duvivier et autres, sauf à enterrer plus tard notre Mairie actuelle en remaniant une partie du pavé, mais alors seulement que vous serez en mesure de nous doter d'un Hôtel-de-Ville monumental.

Et, attendu que vous ne pouvez même pas songer à paver tout de suite toute la surface de la Place, vous n'auriez rien compromis ni pour l'avenir, ni pour le présent, car, à supposer, ce que nous contestons sincèrement, qu'il en résultât un mauvais effet quelconque, il vous serait toujours loisible d'y parer; et du moins, vous auriez évité une foule de travaux dispendieux, et pour lesquels vous seriez très-embarrassés de créer des crédits dans vos budgets.

Roubaix, 10 février 1869.

Signé: A. Dewarlez, J. Lagache, Delbecq-Desfontaines, Anédée Prouvost.

Comme on a pu le voir dans notre dernier numéro, la question du nivellement de la place doit venir à la séance du Conseil municipal d'aujourd'hui. Nous apprenons qu'un certain nombre de membres doivent demander une remise qui sera sans doute accordée par l'Assemblée.

Le Recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord contient les documents suivants:

Instructions pour la formation de contingents de la classe de 1868 et les opérations du conseil de révision.

Sous-répartition du contingent départemental et itinéraire du conseil de révision.